

Association pour une Solidarité Syndicale de l'École Polytechnique (ASSEP)

Procès-verbal de l'assemblée générale unitaire

Chargé.e.s de cours

11 septembre 2020 à 13 h 30

Assemblée en mode virtuel (Zoom)

Ordre du jour

- 1 Ouverture de l'assemblée
- 2 Présidium
- 3 Adoption de l'ordre du jour
- 4 Mandat de négociateur (présentation et vote)
- 5 Élection aux postes vacants (comité de négociation)
- 6 Varia
- 7 Levée de l'assemblée

1 *Ouverture de l'assemblée*

L'ouverture de l'assemblée est demandée par X, appuyé par X. Le quorum étant atteint, l'ouverture de l'assemblée est déclarée à 13 h 55.

2 *Présidium*

Il est suggéré que :

- Sébastien Paquette agisse à titre de président d'assemblée et Roxanne Gendron à titre de secrétaire.

X en fait la proposition, appuyé par X.

- Adoptée à l'unanimité.

3 *Adoption de l'ordre du jour*

L'ordre du jour proposé est affiché en partage d'écran.

X le propose tel que présenté, appuyé par X.

- Adopté à l'unanimité.

4 *Mandat de négociier (présentation et vote)*

Sébastien Paquette met en contexte la convocation de l'assemblée générale unitaire pour procéder au renouvellement de la convention collective.

Il fait la présentation de l'historique de la première convention et des étapes préparatoires à la négociation de son renouvellement. Moulay Vincent Huard présente pour sa part les revendications proposées par le comité de négociation.

Discussion suivant la présentation

Plusieurs questions sont soulevées : propriété intellectuelle, taille des groupes, système de pointage, charges de travaux pratiques avec les charges de cours, régime de retraite, assurances collectives.

Des précisions sont apportées sur la propriété intellectuelle spécifiquement au droit à l'image qui est une composante du droit à la vie privée, compris dans le Code civil du Québec. L'employeur ne peut utiliser du matériel comportant l'image d'une personne sans consentement initial.

Vote sur le mandat de négociier

X propose de donner le mandat de négociier au comité de négociation pour le renouvellement de la convention collective des chargé.e.s de cours, appuyé par X.

La question préalable est demandée par X, appuyée par X. Le vote est à main levée : 6 pour, 1 contre, 4 abstentions.

- Le vote est demandé à majorité, la période de discussion prend ainsi fin.

Le vote est tenu secrètement à l'application de sondage de la plateforme de réunion Zoom. 10 pour, 1 contre

- Adopté à la majorité

5 Élection aux postes vacants (un poste au comité de négociation, un poste de responsable de l'unité des chargés de cours au sein de l'exécutif)

Jimmy Skelling, ne pouvant être présent à l'assemblée, a signifié son intention auprès du conseil exécutif, du dépôt de sa candidature au poste de membre de l'unité sur le comité de négociation. Moulay Vincent Huard propose sa candidature, appuyé par Chantal Beaudry.

Aucune autre candidature n'est proposée.

- Jimmy Skelling est élu par acclamation

L'appel aux candidatures au poste de Responsable au relations de travail des chargés de cours est lancé par le président d'assemblée.

Des précisions sont demandées sur le temps et les tâches que ça implique. Sébastien Paquette mentionne qu'il s'agit de faire le lien entre les membres de l'unité et le conseil exécutif de façon générale. Avec le renouvellement de la convention collective, l'implication est un peu plus importante avec le travail au sein du comité de négociation et que le temps des rencontres de négociation peuvent être variables. Par contre, un bon morceau de travail est déjà fait avec la préparation du cahier de revendications.

Marie-Hélène Thibault propose Moulay Vincent Huard, appuyé par X.

- M. Huard refuse de se porter candidat.

Moulay Vincent Huard propose Marie-Hélène Thibault, appuyé par X.

- Mme Thibault refuse de se porter candidate.

Aucune autre candidature n'est proposée. Le poste reste donc à pourvoir.

6 *Varia*

Une question est posée à savoir qui est « l'ennemi », le vis-à-vis lors des négociations et, incidemment de l'application de la convention collective ? Le président d'assemblée répond que c'est l'employeur, personne morale, ce n'est pas une personne physique.

Les préoccupations de transparence lors de l'attribution des charges à des personnes qui ne sont pas sur la liste de pointage est réitérée ainsi que celles sur le nombre d'étudiants par groupe et le nombre de charges par employés. La question du double emploi est soulevée dans le but de préserver l'emploi des chargés de cours qui œuvrent uniquement à Polytechnique.

7 *Levée de l'assemblée*

X propose la levée de l'assemblée, appuyé par X.

L'assemblée prend fin à 16 h 01.